PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MEMPHRÉMAGOG
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CATHERINE-DE-HATLEY

Avis public d'entrée en vigueur du *Règlement 2022-542 modifiant le règlement de zonage 90-256 et visant à permettre la garde de poules à des fins personnelles dans l'ensemble du territoire municipal*

VEUILLEZ PRENDRE AVIS que lors d'une séance du conseil tenue le 6 septembre 2022, la Municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley a adopté le Règlement 2022-542 *modifiant le règlement de zonage 90-256 et visant à permettre la garde de poules à des fins personnelles dans l'ensemble du territoire municipal*.

Ce règlement aura pour objet de baliser ce nouvel usage de manière à ce qu'il ne soit pas une source de conflits entre les citoyens et que soit clairement établi les conditions à rencontrer par les personnes qui souhaiteront jouir de ce nouvel usage.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement en se rendant au bureau de la municipalité, situé au 35, Chemin de North Hatley à Sainte-Catherine-de-Hatley.

Donné à Sainte-Catherine-de-Hatley, le 21 septembre 2022.

MARC MARIN
Directeur général et greffier trésorier

Certificat de publication pour le Règlement *2022-542 modifiant le règlement de zonage 90-256 et visant à permettre la garde de poules à des fins personnelles dans l'ensemble du territoire municipal*

Je, soussignée, Marc Marin, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley, certifie sous mon serment d'office que l'avis ci-dessus a été publié et affiché conformément à la loi, au bureau municipal situé 35, Chemin de North Hatley à Sainte-Catherine-de-Hatley, à l'église Sainte-Catherine et au 50 de la Grand-Rue à Sainte-Catherine-de-Hatley, à compter du 21 septembre 2022.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 21 septembre 2022.

MARC MARIN, DIRECTEUR GÉNÉRAL